



RAPPORT D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

Objet : **Situation des opérations de passation des marchés publics
autroisième trimestre 2019**

Le présent rapport a pour objet d'informer les différents acteurs des marchés publics sur la situation des opérations de passation des marchés publics au troisième trimestre de l'année 2019. Elle s'articule autour de trois points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics, les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

1. Gestion des opérations de marchés publics

Le montant des marchés approuvés à fin septembre 2019, s'élève à **812.1 millions** de FCFA contre **6,494 milliards** de FCFA en 2018, soit une baisse de **87.4%**. Cependant, en nombre, **12** marchés ont été approuvés contre **24** à la même période en 2018, soit une baisse de **50 %**.

Au niveau des procédures classiques qui font **92.0%** des marchés, les procédures concurrentielles regroupant les appels d'offres restreints, représentent **37.8%** des marchés approuvés à fin septembre 2019 contre **9.3%** à fin septembre 2018. Les procédures non concurrentielles (marchés de gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés) représentent **54.2%** du montant des marchés approuvés à fin septembre 2019 contre **87.7%** à fin septembre 2018. Concernant les marchés de gré à gré, ils représentent **00 %** du montant des marchés approuvés contre **85.2%** en septembre 2018, soit une baisse de **85.2 points**. Cette baisse du taux des marchés de gré à gré est en lien avec les travaux d'urgence effectués en 2018 notamment les travaux de construction de la nouvelle Direction des Examens et Concours et Médico-Scolaire, les travaux de construction de la Bibliothèque de Korhogo et les travaux de voiries de la ville de Grand-Bassam. Lesdits travaux cumulent un montant de **5, 5 milliards de F CFA**.

Quant aux procédures simplifiées (marchés passés sur les dotations budgétaires de moins de 100 millions FCFA), elles représentent **8.01%** des marchés approuvés, soit **2.6 %** pour la procédure à compétition et **5.4%** pour celles à compétition ouverte.

2. Délais de passation des marchés publics

Dans la majorité des cas, le délai de passation des marchés a été respecté. Il faut noter que **92.0 %** des marchés approuvés en 2019 sont des marchés qui ont été passés en 2018, mais pour des contraintes budgétaires n'ont été qu'approuvés en 2019. Le reste concerne les marchés à procédure simplifiée et ouverte dont le délai autorisé par le code des marchés publics a été respecté en totalité.

3. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

La Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Culture et de la Francophonie a mis en place des mesures pour rendre efficace la gestion des marchés publique à travers des innovations ci-dessous :

- Établir le plan de passation dès la notification des enveloppes budgétaires ;
- Tenir des réunions hebdomadaires avec les différents acteurs du circuit de gestion des marchés publics (Direction des Affaires Financières (DAF) -Direction des Infrastructures et Equipements Culturels (DIEC) -Service de la Planification et de l'Economie Culturelle (SPEC) pour pallier les difficultés quotidiennes ;
- Faire un suivi des travaux pour rassurer les prestataires et assurer la continuité des travaux.

Telle est l'économie du présent rapport, soumis à l'approbation du Directeur de Cabinet.

Le Responsable de la Cellule

SEYDOU GOGOUA Eric Hermann

ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin septembre 2019

MODE	Septembre-18					Septembre-19			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%		NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	11	45.8	6 299 776 479	97.0		04	33.3	746 935 126	92.0
Appel d'offres ouvert	07	29.2	454 727 941	7.0		03	25.0	306 570 336	37.8
Appel d'offres restreint	01	4.2	149 786 652	2.3		00	0.0	00	00
Sous total procédures concurrentielles	08	33.3	604 514 593	9.3		03	25.0	306 570 336	37.8
Marchés de Gré à gré	03	12.5	5 536 155 238	85.2		00	0.0	00	00
Avenants	00	00	00	00		01	8.3	232 575 846	28.6
Conventions	00	00	00	00		00	0.0	00	00
Lettres de commande valant marchés	07	29.2	159 106 648	2.4		06	50	207 788 944	25.6
Sous total procédures non concurrentielles	03	12.5	5 695 261 886	87.7		01	8.3	440 364 790	54.2
PROCEDURES SIMPLIFIEES	06	25	194 422 655	3.0		08	66.7	65 110 587	8.01
Procédures simplifiées à compétition limitée	04	16.7	74 980 718	1.2		03	25.0	21 092 067	2.6
Procédures simplifiées à compétition ouverte	02	8.3	119 441 937	1.8		05	41.7	44 018 520	5.4
TOTAL	24	100	6 494 199 134	100		12	100	812 045 713	100

Source : CPMP